

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 septembre 2026

➤ Convocation envoyée aux élus le 18 septembre 2026

La séance est ouverte par le Président à 19h35. Du public assiste à la séance.

PRÉSENTATION EN SÉANCE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI PAR LE SMVVA

Le Président introduit la séance qui débute par une présentation réalisée par le Président et la directrice du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) sur la compétence GEMAPI et sur la façon dont le SMVVA exerce cette compétence déléguée par Mond'Arverne Communauté.

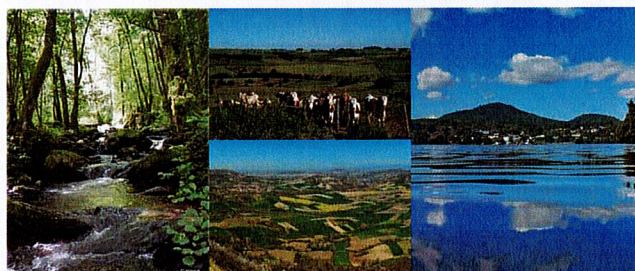
C'est un sujet central, avec de forts enjeux.

Le Président salue le travail de très grande qualité réalisé par les équipes du SMVVA.

La présentation est faite par le Président et la directrice générale du SMVVA, à l'appui du PowerPoint ci-contre.



Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - GEMAPI -

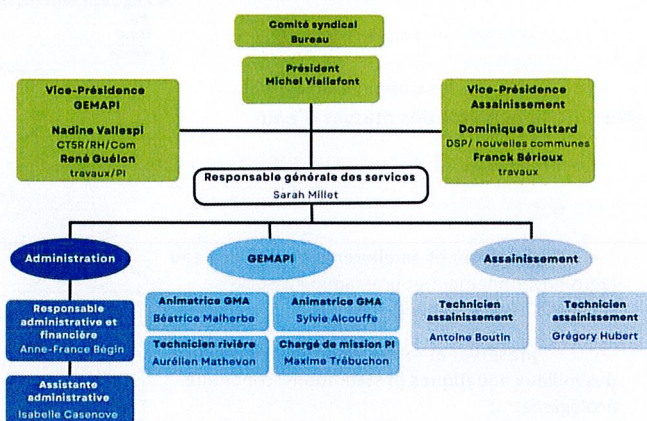


Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté
24 septembre 2026



Le SMVVA Syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon

- 1 Comité syndical
- 1 Président + 4 Vice-Présidents
- 9 agents permanents
- 3 Compétences :
 - Assainissement collectif (12 communes)
 - Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations « GEMAPI » (28 communes : CC Mond'Arverne + Le Vernet Sainte-Marguerite)



adresses mail : prénom.nom@smvva.fr
prénom-composé.nom@smvva.fr

GEMA : Gestion des Milieux Aquatiques

Chiffres clés

- **Contrat territorial des 5 Rivières (SMVVA) :**
 - 230 km de rivières
 - 5 bassins versants
 - 2 Lacs naturels
 - 370 km²
- **CT Litroux-Jauron pour BV de l'Angaud (Billom Co) :** 6 km² sur notre territoire
- **CT des Couzes au Livradois pour BV de l'Ailloux (API) :** 41,2 km² sur notre territoire



GEMA : contrat territorial des 5 rivières

Échelle d'intervention : 5 bassins versants

État des masses d'eau : **moyen** à **mauvais**

Objectif : satisfaire les objectifs du SDAGE :
atteindre le bon état des masses d'eau

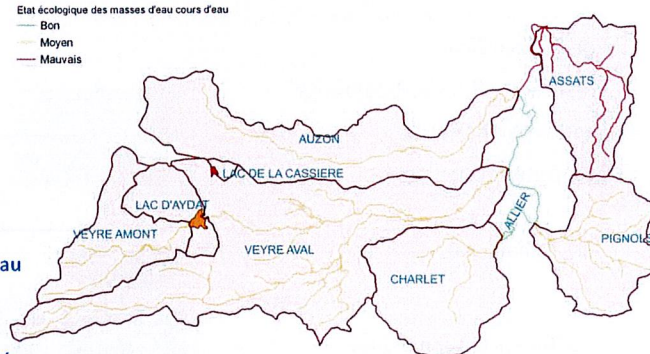
10 collectivités signataires, 6 EPCI impliqués

Programme d'actions du CT :

- **Volet A** : préserver et améliorer la qualité de l'eau (agro-environnement et programme associé de travaux d'assainissement)
- **Volet B** : préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques (restaurations, continuité écologique, ...)
- **Volet C** : animation, sensibilisation, suivis.

Etat écologique des masses d'eau cours d'eau

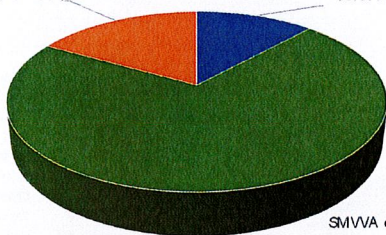
— Bon
— Moyen
— Mauvais



Budget et financements CT5R

Répartition des dépenses prévisionnelles par volet

Volet C : 764 068 € - 17% Volet A : 543 980 € - 12%



Volet B : 3240 848 € - 71%

Budget prévisionnel 2024-2026 : 4
548 896 € TTC

Dépenses réalisées :
2 176 790€ TTC

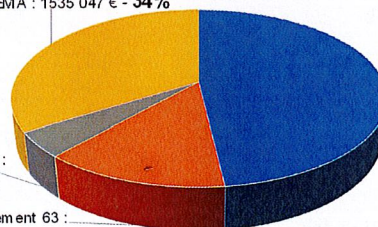
Répartition des aides prévisionnelles par financeurs

SMVVA et EPCI GEMA : 1535 047 € - 34%

Agence de l'eau LB :
2189 558 € - 48%

Autres financeurs :
208 803 € - 5%

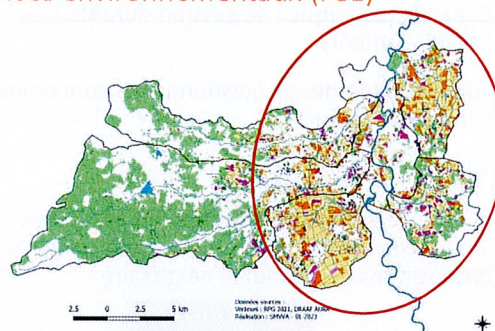
Département 63 :
615 488 € - 13%



Volet A : Diminuer l'utilisation des herbicides

Exemple d'action : Paiements pour services environnementaux (PSE)

- **Projet expérimental financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**
- **Territoire : zone de plaine du Contrat territorial (grandes cultures – polyculture-élevage)**
- **Agriculteurs volontaires**
- **Engagement sur 5 ans**
- **Rémunération des pratiques existantes et des évolutions**
- **Basé sur le suivi de 5 indicateurs**



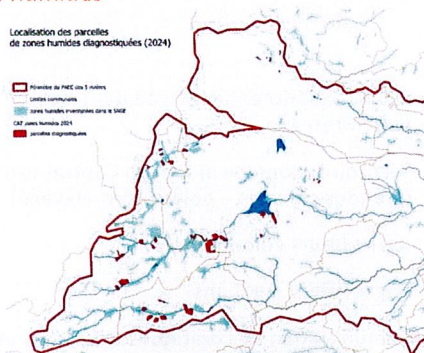
Volet A : améliorer les pratiques agricoles pour préserver les ZH

Exemple d'action : Cellule d'assistance technique zones humides

- **Conseils techniques de gestion durable (EA principalement)**
- ✓ Identification des EA/gestionnaires concernés + contacts (animation)
- ✓ Visites des parcelles
- ✓ Rendu : diagnostic, cartographie (pratiques, aménagements existants...), conseils de gestion, propositions de travaux si nécessaire

Localisation des parcelles de zones humides diagnostiquées (2024)

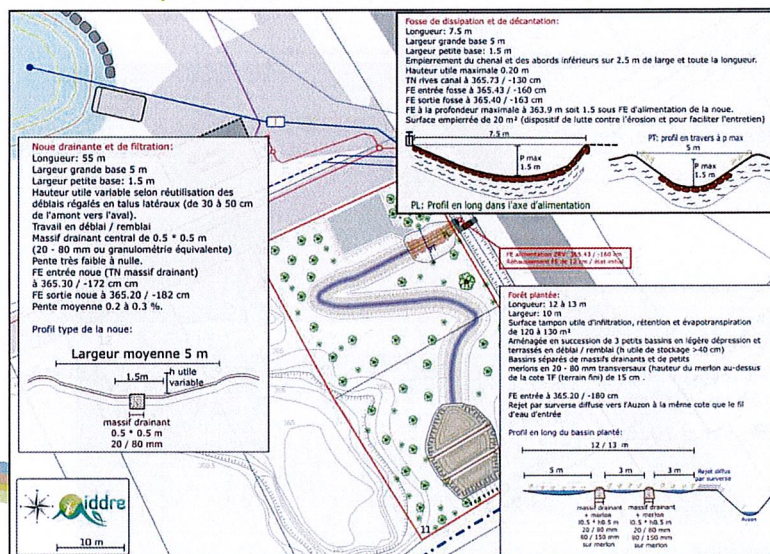
Périmètre du PACT des 5 milieux
 Zones communales
 Zones humides prioritaires dans le SAGE
 ZH avec humides d'ici
 parcelles diagnostiquées



Parcelle agricole avec zones humides diagnostiquées



Volet B : préserver et restaurer les milieux aquatiques



Bassin de l'Auzon

Zone de Rejet Végétalisée (ZRV) en sortie de l'étang des Pèdes

- ✓ Étude en 2024/2025
- ✓ Acquisition de 2 parcelles en 2025 (environ 1000m²)



Bassin de la Veyre

Travaux de restauration
de la zone humide du lac d'Aydat
Interventions : janvier et automne 2024
(partie Sud)



Janvier 2024 avant intervention



Janvier 2024 après intervention



Fauche végétation septembre 2024



Après fauche en septembre 2024



Curage octobre 2024 - Mobitrac



Mare nord peu après curage
(mi-octobre 2024)



« Seuils » type fascines, évolutifs



Avant travaux : secteur rectiligne faible
diversité de faciès d'écoulements et
d'habitats



Avant travaux : zone de piétinement du
cours d'eau par le bétail

Travaux de restauration de la Monne amont (Le Vernet Ste Marguerite)

- ✓ Environ 7 km traités
- ✓ Suite de l'étude Haute-Monne 2022/2023
- ✓ Restauration de la morphologie
- ✓ Mise en défens du lit/berges et de zones humides associées
- ✓ Végétalisation de berges (ripisylve)
- ✓ Chantier de septembre 2024 à mai 2025
- ✓ A noter : petites interventions sur la Ribeyre (Aydat)





Avant aménagements morphologiques



Aménagements morphologiques (octobre 2024) : épis déflecteurs



Aménagement d'une passerelle



Aménagement d'un abreuvoir

- ✓ Création d'épis déflecteurs et pose de blocs de diversification sur 260 m (Mareuges)
- ✓ Pose de 1 510 ml de clôtures
- ✓ Création de 23 abreuvoirs et restauration de 11 abreuvoirs existants (non fonctionnels, datant de 2007/2008)
- ✓ Création de 5 franchissements pour le bétail
- ✓ Végétalisation de 500 ml de berges (bouturage)



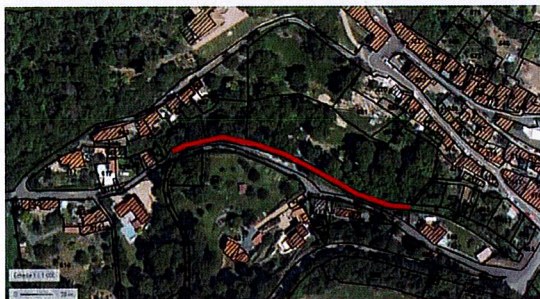
Expérimentation de solutions innovantes fondées sur la nature : création d'ouvrages « Low Tech »

Objectif : remonter le niveau d'eau, ré-inonder la forêt alluviale et recréer un bras naturel.

- ✓ Preuves récentes de présence du Castor d'Europe sur l'ouvrage
- ✓ Site devenu site de démonstration

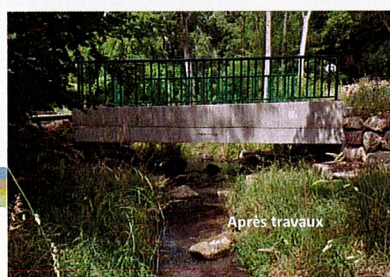
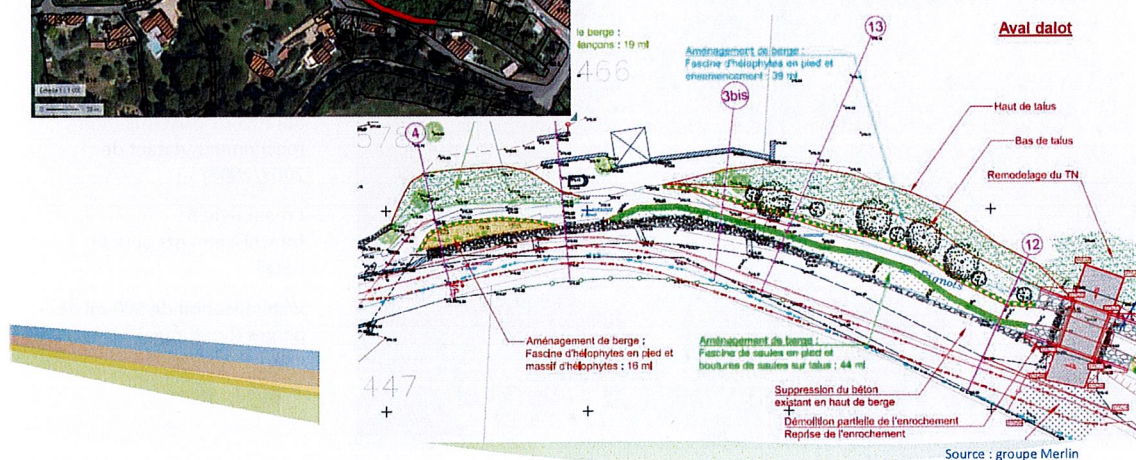
Bassin du Charlet





Bassin du Pignols

Restauration du ruisseau du Pignols dans la traversée d'Enval (Vic le Comte) et rétablissement de la continuité



Restauration du ruisseau du Pignols dans la traversée d'Enval (Vic le Comte) et rétablissement de la continuité

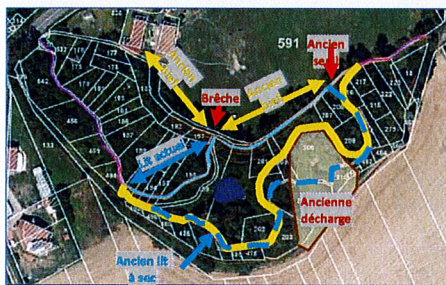
- Remplacement du pont existant par ouvrage type « dalle sur sommier »
- Renaturation associée du cours d'eau
- Travaux en 2025



Bassin des Assats

Restauration morphologique au lieu dit « Moulin du Bœuf »

- **Objectif** : Remettre le ruisseau dans son lit naturel et reconnecter la zone humide



Ancien Bief :

- Berges très hautes
- Tracé rectiligne
- Absence d'alternance de faciès
- Fond colmaté.



Ancien lit :

- Faiblement marqué
- Repéré sur le cadastre
- Chenaux/exutoires de ZH

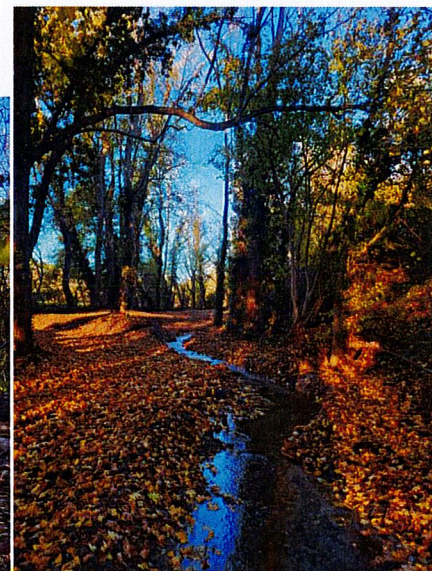
AVANT
TRAVAUX



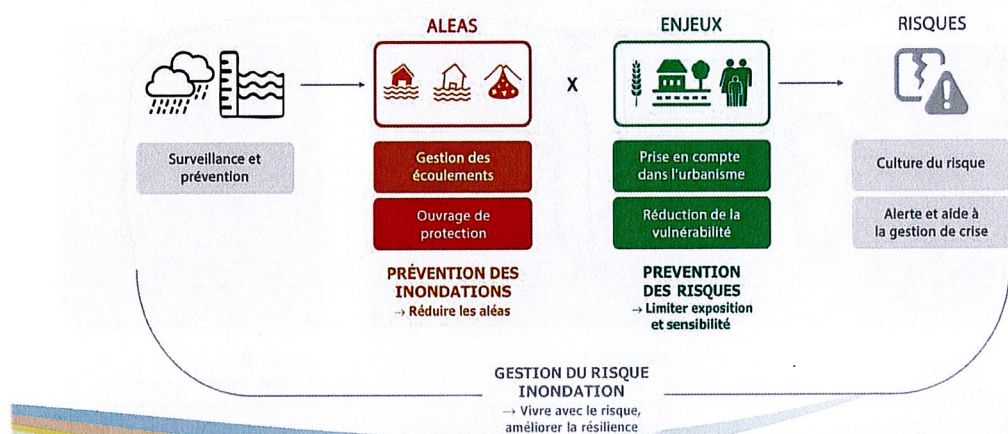
APRÈS TRAVAUX
(travaux septembre / octobre 2025
- photos du 5 novembre 2025)



Une belle zone
humide restaurée!



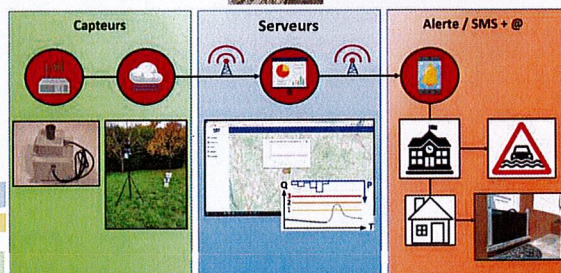
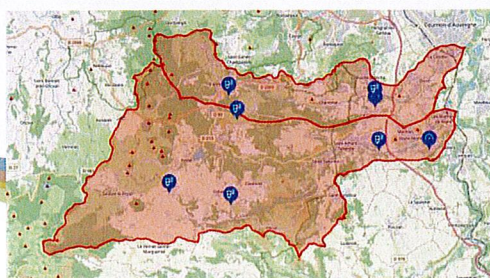
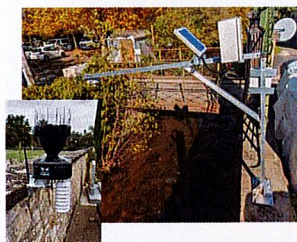
PI : Stratégie de gestion du risque inondation



Maintenir et renforcer le système de surveillance sur la Veyre et l'Auzon

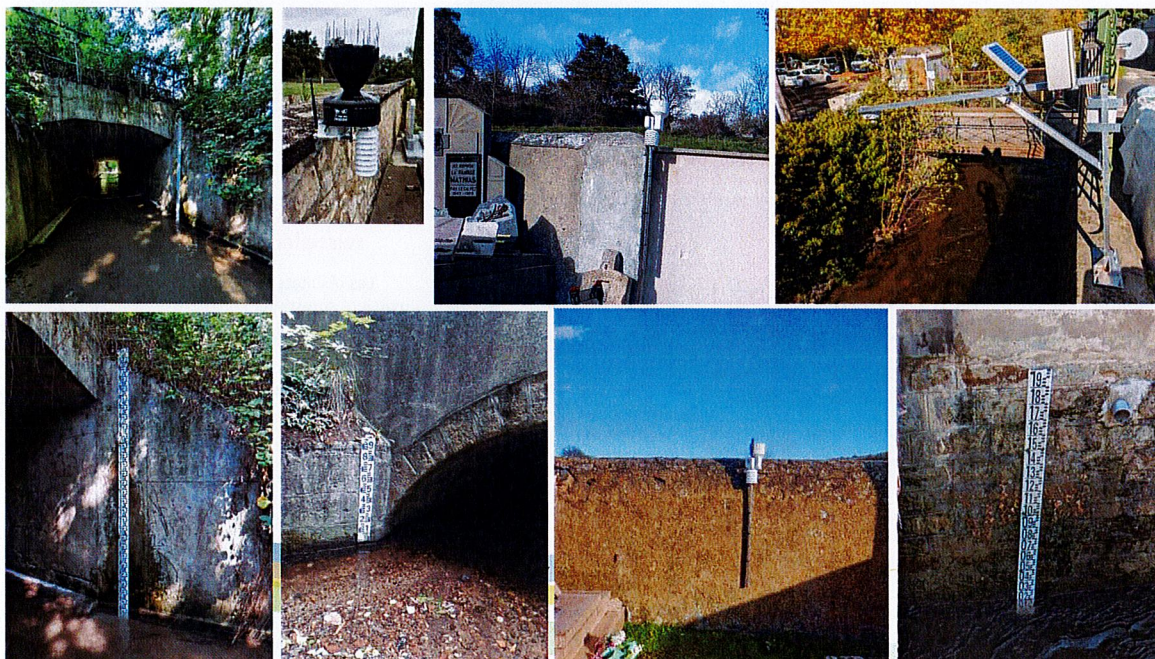
- Maintenir le bon fonctionnement de la station DREAL sur l'Auzon
- Installer des stations (hydrométrique, pluviométrique)
- Créer un modèle d'alerte prédictif

3 stations hydrométriques + 6 stations pluviométriques installées





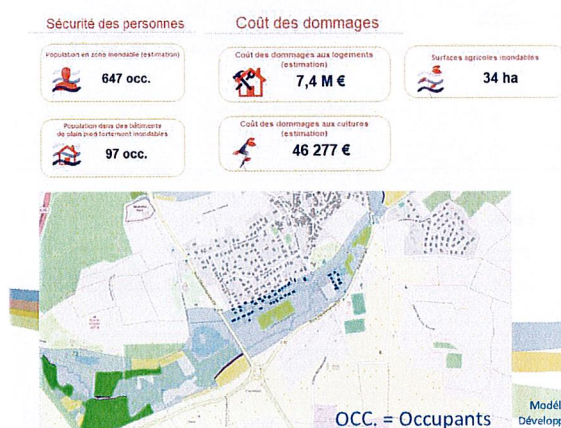
➤ Tableau de bord



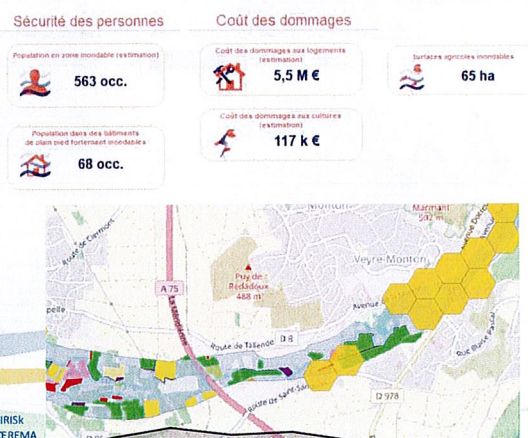


Évaluation des risques d'inondations par débordement de cours d'eau

BV Auzon



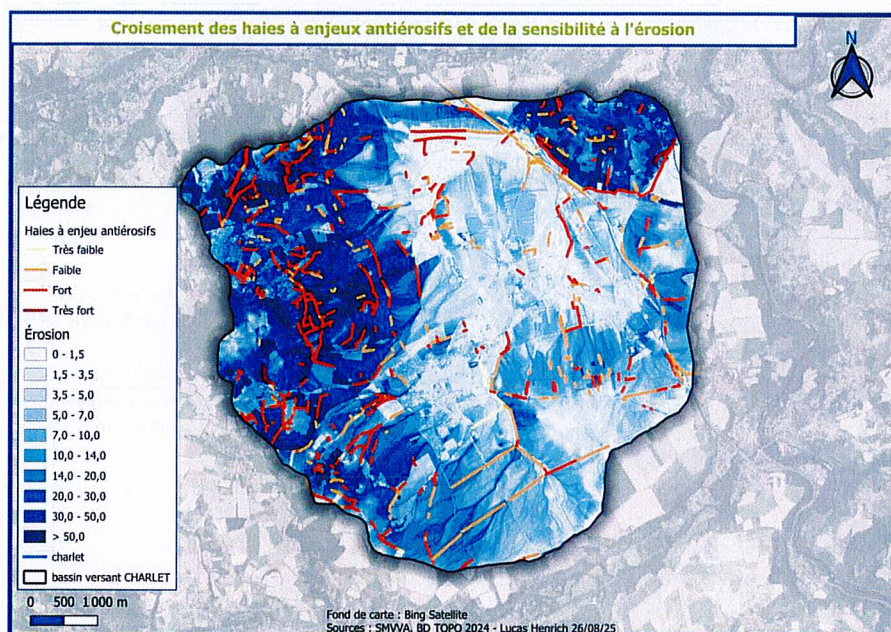
BV Veyre



Évaluation des risques de ruissellement et d'érosion

Les résultats sont des estimations et peuvent surestimer l'érosion. Elles servent à identifier des zones à surveiller et prioriser des actions de préventions





Outil d'aide à la campagne de plantation de haie



- Assurer la prise en compte du risque inondation et coulée de boue dans les documents d'urbanisme (PLUI)
- Accompagner les communes dans l'actualisation et la création de leurs DICRIM et PCS
- Participer et suivre la révision du PPRI de la Veyre et de l'Auzon

Culture du risque

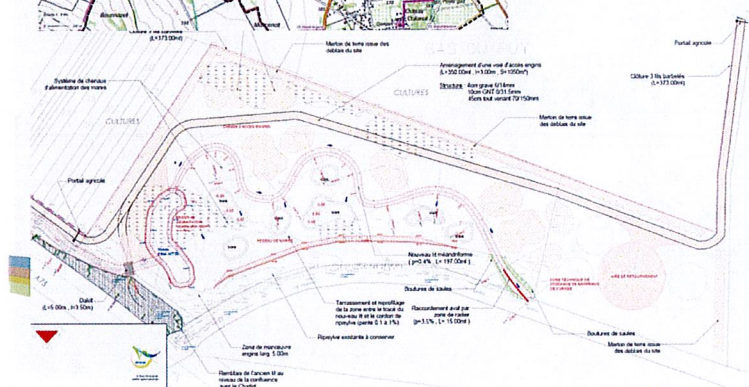
- Ateliers de sensibilisation (mémoire des inondations, fresque de l'eau)
- Informer les riverains sur les moyens de surveillance et de réduction de la vulnérabilité de leur habitation
- Mettre en valeur les repères de crue et en installer en lieu public





Actions en cours

Restauration morphologique et création d'une zone de rejet végétalisée sur la Rase de la Narse (La Sauvetat)



Restaurer la rase de la Narse et créer une ZRV en amont de la confluence avec le Charlet :

- ✓ Créer une zone humide/tampon
- ✓ Retaluter et renaturer les berges
- ✓ Créer de légers méandres en amont

Actions en cours

- Travaux pour maîtriser le piétinement des berges et l'érosion du Pignols et certains affluents
- Bilan du contrat territorial des 5 rivières
- Poursuite des actions prévention des inondations
 - Réunion publique de présentation du système de prévention des inondations sur l'Auzon – Jeudi 8 octobre à la Roche-Blanche
 - Assistance aux communes pour la gestion du ruissellement et des coulées de boue

Perspectives 2027

Elaboration de l'accord de territoire 2028-2030

- Outil de l'agence de l'eau Loire-Bretagne permettant d'avoir des financements de 25 à 70%
- Programme d'action sur 3 ans
- Multithématique : grand cycle de l'eau et assainissement
- Validation en COPIL prévue en juin 2027

Perspectives 2027

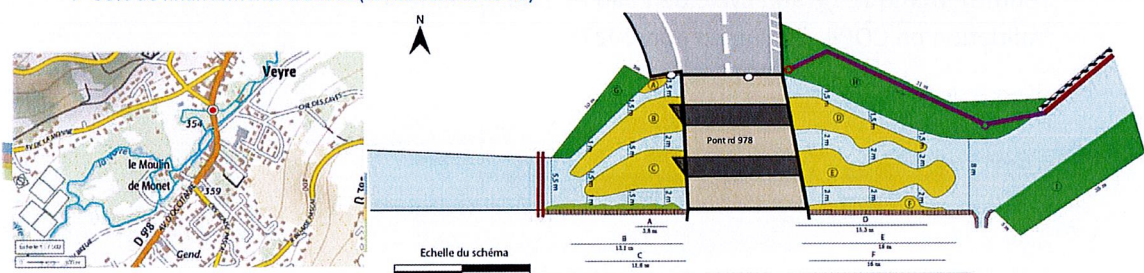
Curage des bassins de la zone humide du lac d'Aydat et épandage des boues extraites

- Objectif : préserver la qualité de l'eau du lac d'Aydat et diminuer les blooms de cyanobactéries
- Opération à renouveler tous les 7ans
- Coût prévisionnel 130 000€ HT



Réaménager les ouvrages créant de la sur-inondation en zone urbaine

- Restaurer la morphologie de la Veyre par renaturation du lit et des berges au niveau du pont de la route départementale 978 à Veyre-Monton
- Cout prévisionnel 160 000€HT
- 50% de financements trouvés (fonds vert et CD63)



Avec le soutien de ...



Merci de votre attention

Pour en savoir plus :

✓ www.smvva.fr

✓ chaîne youtube SMVVA :

<https://www.youtube.com/user/SMVVA>

Vidéos sur la zone humide,
le reméandrage, les travaux du Charlet, le programme scolaire...



✓ Suivez l'actualité du SMVVA sur [Facebook](#)

Monsieur Sébastien CHELOUCHE, Maire de Pignols, souhaite savoir si un suivi est prévu par le SMVVA pour les passages à vaches créés ou si cela relève des agriculteurs. Il est précisé que l'entretien est fait par l'agriculteur, c'est un engagement lors de l'installation par le SMVVA : l'installation est gratuite, la contrepartie est l'entretien des équipements par l'agriculteur propriétaire de la parcelle.

Le Président du SMVVA insiste sur l'importance de traiter l'eau en amont, pour garantir la qualité de l'eau potable. Cela permet de réduire le traitement de l'eau par la suite.

Madame Martine TYSSANDIER, Maire de Saint-Sandoux, complète en indiquant que le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Eau (SME) a eu lieu le matin-même. Cela a été l'occasion d'évoquer des problèmes de stockage de l'eau, avec un coût pour l'usager qui va augmenter au 1^{er} janvier 2027.

Le Président conclut en soulignant que les enjeux liés à l'eau, à l'assainissement et à la prévention des risques occuperont une place importante au cours du mandat. Il insiste sur la nécessité d'anticiper ces enjeux et de structurer dès à présent l'action de la collectivité afin d'y faire face efficacement.

Le Président procède à l'appel : le quorum est atteint et les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Monsieur Julien BRUNHES a été nommé secrétaire de séance.

Le Président commence par faire une information relative au calendrier à venir :

- Conférence des maires le vendredi 4 décembre,
- Conseil communautaire le jeudi 10 décembre,
- Soirée conviviale pour clôturer l'année le jeudi 17 décembre, à l'espace des Chanvres à Saint Maurice.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2026

Le Président demande si le procès-verbal transmis avec la convocation à la séance appelle des remarques. Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 25 juin 2026**

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Rapporteur : Le Président

Le Président a rapporté les 18 décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil communautaire, dans le cadre des délégations qu'il a reçues de l'organe délibérant.

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

Madame Delphine VIGIER, élue de Veyre-Monton, souhaite savoir pourquoi la gestion de la navette de Vic-le-Comte n'a pas été transférée à Mond'Arverne Communauté en 2021, lors de la prise de compétence mobilité.

Le Président explique qu'à cette époque, ce service avait été considéré comme un prolongement du transport ferroviaire régional, dans la mesure où les horaires de la navette étaient adaptés à ceux des trains TER. À ce titre, une convention avait été conclue entre la commune et la Région, laquelle a été maintenue jusqu'en 2026.

À l'échéance de cette convention, la Région a toutefois revu son analyse, considérant désormais que ce service relevait de la compétence de Mond'Arverne Communauté. Elle n'a donc pas souhaité renouveler la convention avec la commune.

Le Président précise qu'une nouvelle convention a ainsi été conclue entre Mond'Arverne Communauté et la Région, afin de permettre la poursuite du versement des subventions afférentes à ce service.

Il est également précisé que lors des prochains comptes-rendus des décisions de versement d'aide aux travaux, il sera précisé la commune où se situe le bien concerné.

QUESTION N°1 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR : ADOPTION

Rapporteur : Le Président

Le sujet avait été présenté une première fois à l'assemblée délibérante, il y avait alors eu un certain nombre de questions et remarques. Le Président avait alors préféré retirer la question, afin de permettre un temps d'échange et un passage en conférence des Maires. Le projet de règlement intérieur a ainsi été revu et est à nouveau présenté aux élus communautaires.

Le Président présente le rapport.

Monsieur Damien HEYRAUD, Maire des Martres-de-Veyre, propose de modifier l'article 30 du règlement intérieur, relatif aux modalités d'inscription des sujets à l'ordre du jour des conférences des Maires, afin de prévoir que cette inscription puisse également intervenir à l'initiative d'une majorité des Maires.

Ainsi, la rédaction de l'article 30 serait complétée comme suit : « Les sujets inscrits à l'ordre du jour relèvent de l'initiative du Président, du Bureau ou d'une majorité des Maires. »

Monsieur Pascal BRUHAT, Maire de La Roche-Noire, remercie la collectivité d'avoir pris en compte la possibilité, pour les communes ne disposant que d'un seul conseiller communautaire, d'ouvrir la participation aux conférences des Maires à des conseillers municipaux.

Monsieur Sébastien CHELOUCHE formule une remarque concernant le calendrier des réunions et souligne l'importance d'informer les Maires le plus en amont possible de toute modification, afin de leur permettre de s'organiser en conséquence.

Madame Lucie DÉQUESNES, élue des Martres-de-Veyre, estime que le délai de cinq jours prévu à l'article 4 est court. Il est précisé que ce délai correspond au délai légal de convocation.

Monsieur Philippe CASSES, Maire de Veyre-Monton, sollicite des précisions sur le fonctionnement des commissions, notamment sur les modalités de désignation lorsque plusieurs élus souhaitent intégrer un groupe de travail alors que le nombre de places disponibles est limité. Il est indiqué que la régulation s'effectue en séance, afin de permettre à chaque commune d'être représentée.

Il est également précisé que, lorsqu'un groupe de travail n'est pas complet, un suppléant peut tout à fait proposer sa participation. Il est toutefois souligné que l'engagement dans ces groupes de travail nécessite de pouvoir s'inscrire dans la durée et représente un investissement conséquent.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'adopter le règlement intérieur de la communauté de communes tel qu'il est présenté.**

QUESTION N°2 : PACTE DE GOUVERNANCE : DÉBAT SUR L'ÉLABORATION ET PROPOSITION DE CONTENU

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Il est indiqué que ce projet reflète l'état d'esprit que l'exécutif souhaite insuffler au fonctionnement de la communauté de communes. Il reprend plusieurs principes évoqués précédemment, en cohérence avec le règlement intérieur, notamment en matière de gouvernance et de fonctionnement du Bureau communautaire. Celui-ci pourra notamment se réunir ponctuellement dans les communes, par exemple lorsqu'un projet particulier nécessite une attention spécifique ou à la demande d'un Maire souhaitant le mettre en avant.

Cette démarche peut également s'appliquer aux conférences des Maires.

À ce titre, le Président informe les élus communautaires que la conférence des Maires prévue début décembre sera principalement consacrée au tourisme et se tiendra dans les locaux de l'Office de tourisme Clermont Auvergne Volcans, place de la Victoire à Clermont-Ferrand. Cette rencontre permettra aux élus de visiter les locaux, de rencontrer les équipes et de bénéficier d'une présentation de la compétence tourisme par les services de Mond'Arverne Communauté et le directeur de l'Office de tourisme. La direction de l'Office pourra également échanger avec les Maires souhaitant obtenir des précisions sur son fonctionnement.

Le Président souligne que cet exemple illustre la volonté de favoriser les échanges et la connaissance des services et des compétences de la collectivité.

Le Président rappelle que deux priorités fortes du mandat sont le travail sur les transitions et la mutualisation, conformément aux engagements qu'il a pris. Il souligne que la collectivité est confrontée à plusieurs enjeux de transition, notamment la transition écologique, évoquée précédemment lors de la présentation du SMVVA, mais également la transition démographique, qui constitue un enjeu important pour le territoire.

Le Président précise que la transition démographique concerne notamment l'accompagnement des personnes âgées, dont les besoins vont s'accroître dans les années à venir. Il souligne à cet égard l'importance du travail à mener avec le CIAS à l'échelle du territoire. Il évoque également les enjeux liés à l'habitat, afin de permettre aux personnes âgées de poursuivre leur parcours résidentiel dans des conditions adaptées à leur autonomie et d'éviter les ruptures lorsqu'elles ne peuvent plus rester à leur domicile.

Il souligne que ces évolutions concernent également les jeunes générations, dans un contexte de baisse de la natalité et de ralentissement démographique, dont la rapidité est particulièrement marquante.

Le Président indique que ces enjeux de transition constitueront une priorité du mandat et seront abordés dans le cadre du projet de territoire.

S'agissant de la mutualisation, il rappelle qu'il s'agit d'une attente forte des communes. La première vice-présidente travaille actuellement sur ce sujet avec les services. Cette démarche transversale a débuté par des échanges avec les communes, afin d'actualiser le diagnostic réalisé quelques années auparavant et de tenir compte des besoins et des attentes actuels. L'objectif est de pouvoir formuler, au cours des prochaines années, des propositions et de mettre en œuvre des actions concrètes en matière de mutualisation.

Le Président souligne l'importance du principe de subsidiarité, inscrit au titre V, notamment à l'article 10, et rappelle que toute intervention intercommunale doit répondre à un besoin identifié et apporter une réelle plus-value, dans un objectif de solidarité, tout en préservant le rôle fondamental des communes. Il insiste également sur la nécessité d'associer systématiquement les communes aux démarches engagées, notamment par l'intermédiaire de la conférence des Maires.

Le Président rappelle les dispositifs mis en place pour renforcer l'information et la communication entre Mond'Arverne Communauté et les communes membres,

notamment la diffusion de comptes rendus des conférences des Maires et le développement d'une lettre d'information. Il souligne également la volonté de prévoir des points d'étape réguliers afin de suivre la mise en œuvre des orientations retenues.

Aucune remarque supplémentaire n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **De prendre acte du débat sur l'élaboration d'un pacte gouvernance,**
- **De décider de l'élaboration d'un pacte de gouvernance sur la base du projet annexé.**

QUESTION N°3 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2026

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, vice-Président délégué aux finances et à l'agriculture, présente le rapport.

Monsieur Gérard VIALAT, Maire de La Roche-Noire, demande à connaître les recettes réelles par commune, notamment pour La Roche-Blanche. Il est indiqué que ces informations seront sollicitées auprès de la DGFIP et communiquées à la commune.

Monsieur Pascal BRUHAT, Maire de La Roche-Noire, s'interroge sur la dynamique du territoire de Mond'Arverne Communauté. Une note sera établie et transmise aux élus.

Le Président précise que la dynamique du territoire est actuellement beaucoup plus contrainte que les années précédentes.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le montant des attributions de compensation définitives et les modalités de reversement ou l'émission de titre de recettes de celles-ci aux communes membres tel que présenté ci-dessus.**

QUESTION N°4 : TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE À JOUR

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus,**
- **De créer les postes correspondants.**

QUESTION N°5 : RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT (RIFSEEP) : MISE À JOUR

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Monsieur Guillaume MAILLET, élu de La Roche-Blanche, s'interroge sur les conséquences de cette loi en matière d'évolution de carrière. Le Président indique que son impact devrait être positif sur les perspectives de carrière, mais pourrait être défavorable en matière de retraite.

La directrice générale des services explique que cette évolution s'inscrit dans une logique d'homologie entre les trois versants de la fonction publique (hospitalière, territoriale et d'État), visant à rapprocher les niveaux de rémunération. Cette démarche a notamment conduit à une évolution du régime des emplois fonctionnels des collectivités de plus de 40 000 habitants, afin de permettre un alignement des rémunérations des directeurs de grandes collectivités sur celles de leurs homologues de la fonction publique hospitalière.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la mise à jour du CIA,**
- **D'approuver la mise à jour du régime indemnitaire applicable aux emplois administratifs supérieurs de direction de Mond'Arverne Communauté.**

QUESTION N°6 : RÉGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AUX EMPLOIS ADMINISTRATIFS SUPÉRIEURS EN APPLICATION DE LA RÉFORME DE L'ENCADREMENT SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : MISE EN PLACE

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Monsieur Sébastien CHELOUCHE, Maire de Pignols, s'interroge sur le risque de départ de la directrice générale des services à la suite de sa réussite à l'examen d'administrateur territorial, dans l'hypothèse où sa rémunération resterait inchangée. Il est indiqué que cette réussite ouvre de nouvelles perspectives d'évolution professionnelle. Le Président rappelle que le régime de rémunération de Mond'Arverne Communauté a fait l'objet de nombreuses discussions, dans un souci d'équité.

La directrice générale des services précise que la collectivité ne rencontre pas de difficultés particulières pour recruter sur les emplois supérieurs.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le régime indemnitaire applicable aux emplois administratifs supérieurs tel que présenté ci-dessus,**
- **De fixer les plafonds par référence aux plafonds applicables aux emplois supérieurs de l'État de niveau 3 pour la Directrice générale des services et de niveau 4 pour les Directeurs généraux adjoints,**

- **D'autoriser le Président à fixer les montants individuels par arrêté dans le respect des plafonds réglementaires,**
- **D'acter que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.**

QUESTION N°7 : RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES TÉLÉPHONES PORTABLES PERSONNELS, OBJETS CONNECTÉS ET RÉSEAUX SOCIAUX PENDANT LE TEMPS DE TRAVAIL : ADOPTION

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'adopter le règlement relatif à l'utilisation des téléphones portables personnels, objets connectés et réseaux sociaux pendant le temps de travail.**

QUESTION N°8 : SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE CLERMONT AUVERGNE VOLCANS - RAPPORT ANNUEL 2025 DES ADMINISTRATEURS

Rapporteur : Julien BRUNHES

Monsieur Julien BRUNHES, vice-Président délégué au tourisme, à la culture et à l'archéologie, présente le rapport.

Le Président rappelle que Mond'Arverne Communauté conserve la maîtrise de sa stratégie touristique et souligne que l'équilibre entre les acteurs du territoire fonctionne de manière satisfaisante.

Madame Marianne BERTOLOTTO, élue de La Roche-Blanche, souligne l'importance de proposer des offres harmonisées dans l'ensemble des offices de tourisme du territoire. Elle précise que l'office de tourisme d'Aydat restera ouvert pendant la durée des travaux.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire :

- **Prend acte du rapport établi sur l'activité de la Société Publique Locale Clermont Auvergne Volcans au titre de l'exercice 2025, joint en annexe de la présente délibération.**

QUESTION N°9 : OCTROI D'UNE SUBVENTION, AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE DU COMMERCE/ARTISANAT/SERVICES AVEC POINTS DE VENTE, À L'ÉTABLISSEMENT MYLI TOUT SIMPLEMENT

Rapporteur : Marion RONFET

Le Président rappelle que ce dispositif combine une aide régionale et un cofinancement de Mond'Arverne Communauté en faveur des activités économiques de proximité, avec l'appui de la Chambre des métiers pour l'accompagnement des porteurs de projets. Il souligne l'importance de soutenir ces activités, en complément de l'action menée dans les zones d'activité économique.

Le Président indique que l'enveloppe budgétaire initiale de 20 000 € ayant été entièrement consommée dès le milieu de l'année, la question de l'équité entre les bénéficiaires potentiels s'est posée, afin de ne pas exclure certains acteurs économiques du dispositif. Il a ainsi été décidé de doubler cette enveloppe, pour la porter à 40 000 €.

Madame Marion RONFET, vice-Présidente déléguée à la vie économique présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le versement de la subvention d'un montant de 2 164,00 € au titre de l'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec point de vente à l'établissement :**
Nom enseigne : Myli Tout Simplement Raison sociale : LIROMY B
Forme juridique : SASU
N° SIRET : 106 866 296 00010
Adresse postale du siège social : 34 place du Docteur Darteyre, 63450 SAINT-AMANT-TALLENDE

QUESTION N°10 : OCTROI D'UNE SUBVENTION, AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE DU COMMERCE/ARTISANAT/SERVICES AVEC POINTS DE VENTE, À L'ÉTABLISSEMENT LE PETIT VEYRE

Rapporteur : Marion RONFET

Madame Marion RONFET, vice-Présidente déléguée à la vie économique présente le rapport.

Madame Delphine VIGIER, élue de Veyre-Monton, précise que la demande du commerçant a initialement été refusée et souhaite avoir des explications. Il ne s'agissait que d'une incompréhension dans le traitement de la demande : le dossier, relevant du développement économique, avait été orienté vers le service de l'habitat, ce qui ne permettait pas d'y donner une suite favorable.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le versement de la subvention d'un montant de 5 000,00 € au titre de l'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec point de vente à l'établissement :**
Nom enseigne : Le Petit Veyre
Raison sociale : Vicomtoise Distribution Forme juridique : SARL
N° SIRET : 34 402 280 100 056
Adresse postale du siège social : 29 route de Saint Germain Lembron, 63500 ISSOIRE

QUESTION N°11 : OCTROI D'UNE SUBVENTION, AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE DU COMMERCE/ARTISANAT/SERVICES AVEC POINTS DE VENTE, À L'ÉTABLISSEMENT LA SCIERIE – SNC LONA

Rapporteur : Marion RONFET

Madame Marion RONFET, vice-Présidente déléguée à la vie économique présente le rapport.

Monsieur Pascal BRUHAT, Maire de La Roche-Noire, s'interroge sur le recul disponible concernant le versement de ces aides et sur l'existence de critères ou d'indicateurs permettant d'évaluer la pertinence de cet accompagnement. Il est proposé de travailler à la définition de ces indicateurs dans le cadre d'une commission ou d'un groupe de travail.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le versement de la subvention d'un montant de 5 000,00 € au titre de l'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec point de vente à l'établissement :**
Nom enseigne : La Scierie Raison sociale : SNC LONA Forme juridique : SNC
N° SIRET : 914 792 411 000 11
Adresse postale du siège social : 17 rue Sidoine Apollinaire, 63970 AYDAT

QUESTION N°12 : CONVENTION DE PARTENARIAT MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – SMT-C-AC : AVENANT N° 1

Rapporteur : Cécile GILBERTAS

Monsieur Damien HEYRAUD ne prend pas part au vote.

Madame Cécile GILBERTAS, vice-Président déléguée à la mobilité et à la mutualisation, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'approuver la prolongation jusqu'au 31 décembre 2027 de la convention de partenariat signée avec le SMTC-AC le 23 juin 2023,**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 de prolongation dont le projet est joint au présent rapport.**

QUESTION N°13 : OPÉRATION DE LOGEMENTS SOCIAUX À ORCET : GARANTIES D'EMPRUNT

Rapporteur : Christophe BRERAT

Monsieur Christophe BRERAT, vice-Président délégué à l'habitat et au logement social, présente le rapport.

Monsieur Damien HEYRAUD, Maire des Martres-de-Veyre, demande si la commune est favorable au projet. Madame Valérie ROUX, élue d'Orcet, confirme que la commune y est pleinement favorable.

Le Président souligne que les opérations de centre-bourg sont complexes et coûteuses, ce qui peut expliquer les réticences de certains bailleurs à s'y engager.

Madame Amélie LANFREY, élue des Martres-de-Veyre, demande si la commune d'Orcet se porte également garante. Il est confirmé que celle-ci garantit la moitié restante.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (vote contre : Valéry VIALARD, élu d'Orcet) :

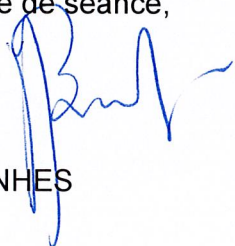
- **D'accorder la garantie de Mond'Arverne Communauté à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 431 883,00 € souscrit par INTERRÉGIONALE POLYGONE SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de**

Prêt N° 192 723, constitué de quatre lignes du prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Le Président lève la séance à 22h20.

Le secrétaire de séance,



Julien BRUNHES

Le Président,



Antoine DESFORGES